

Natural Carpet Deep Cleaning Solution

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 16/05/2023 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Natural Carpet Deep Cleaning Solution
Code du produit : 3244G
Identificateur de formule unique JN10-D0PJ-V00N-8NMP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Produits de nettoyage pour tapis et tissus d'ameublement

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BISSELL International Trading Company BV B.V.
Postbus 12874
1100 AW Amsterdam
Zuidoost
The Netherlands
T 31-20-305-1340
SDS@BISSELL.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1 703-527-3887 (International) Chemtrec
24 heures

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319
Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P305+P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Informations supplémentaires sur les dangers (UE) : EUH208 - Contient 2-méthylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Natural Carpet Deep Cleaning Solution

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one(2682-20-4)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Octane-1-ol, éthoxylé	N° CAS: 27252-75-1 N° CE: 500-058-1	1 - < 3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Alcools, C12-18, éthoxylés	N° CAS: 68213-23-0 N° CE: 500-201-8	0,1 – 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
Décane-1-ol, éthoxylé	N° CAS: 26183-52-8 N° CE: 500-046-6	0,1 – 1	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	N° CAS: 2682-20-4 N° CE: 220-239-6 N° Index: 613-326-00-9	< 0.0015	Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 (ATE=0,05 mg/l/4h) Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 (ATE=300 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 (ATE=100 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) EUH071

Natural Carpet Deep Cleaning Solution

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	N° CAS: 2682-20-4 N° CE: 220-239-6 N° Index: 613-326-00-9	(0,0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. Si des symptômes apparaissent, alerter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Assurez-vous que la peau pliée des paupières est soigneusement lavée avec de l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Le contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibles.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Faire preuve de prudence en combattant tout incendie de produits chimiques. Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Natural Carpet Deep Cleaning Solution

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Procédures d'urgence : Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation appropriée. Les déversements peuvent être glissants.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Procédures d'urgence : Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Les déversements peuvent être glissants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer le liquide répandu.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable/terre. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle. RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards.
- Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Protéger de l'humidité, éloigner de toute source de chaleur, ne pas exposer au soleil. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Matières incompatibles : Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage pour tapis et tissus d'ameublement.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium (hydroxyde de)

Natural Carpet Deep Cleaning Solution

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
VME [mg/m ³]	2 mg/m ³
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles aux abords immédiats de toute exposition potentielle.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements à manches longues recommandés

Protection des mains:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Protection contre les dangers thermiques:

Non requise dans les conditions d'emploi normales.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Limpide - Jaune pâle.
Odeur	: agréable.
Seuil olfactif	: > 50 mg/m ³
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: 0 °C
Point d'ébullition	: 100 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable

Natural Carpet Deep Cleaning Solution

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Propriétés explosives	: Non-explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limite inférieure d'explosivité	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité	: Pas disponible
Point d'éclair	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 9 – 9,8
Concentration de la solution de pH	: 1000 %
Viscosité, cinématique	: < 20 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: < 20 cP
Solubilité	: Miscible dans l'eau.
Log Kow	: < 0
Pression de vapeur	: < 17,5 mm Hg
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1 g/ml
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : > 1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie. Voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

Natural Carpet Deep Cleaning Solution

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Décane-1-ol, éthoxylé (26183-52-8)	
DL50 orale, rat	> 5050 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée, lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation, rat (mg/l)	> 1,6 mg/l air

Alcools, C12-18, éthoxylés (68213-23-0)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation, rat (mg/l)	> 1,6 mg/l air

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)	
DL50 orale, rat	120 (79 – 249) mg/kg de poids corporel (EPA OPPTS 870.1100)
DL50 cutanée rat	242 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402)
CL50 inhalation, rat (mg/l)	0,11 mg/l/4h (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 9 – 9,8
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 9 – 9,8
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)	
NOAEL, Fertilité, oral, rat	69 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL, Toxicité pour le développement, oral, lapin	30 mg/kg de poids corporel/jour

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Natural Carpet Deep Cleaning Solution	
Viscosité, cinématique	< 20 mm ² /s

Alcools, C12-18, éthoxylés (68213-23-0)	
Viscosité, cinématique	28,793 mm ² /s

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	: Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %
--	--

11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Natural Carpet Deep Cleaning Solution

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Décane-1-ol, éthoxylé (26183-52-8)	
CL50 poisson	1,2 mg/l Danio rerio
CL50 poissons 2	1,2 mg/l Cyprinus carpio (carpe commune)
CE50 Daphnie	0,39 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	0,43 mg/l Desmodesmus subspicatus
NOEC chronique poisson	> 0,33 mg/l Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
NOEC chronique crustacé	0,77 mg/l Daphnia magna (puce d'eau)

Octane-1-ol, éthoxylé (27252-75-1)	
CE50 Daphnie	40 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	14 mg/l Raphidocelis subcapitata

Alcools, C12-18, éthoxylés (68213-23-0)	
CL50 poissons 2	0,876 mg/l Danio rerio
CE50 Daphnie	2,7 mg/l
CE50 72h - Algues [2]	0,19 mg/l Raphidocelis subcapitata

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)	
CL50 poisson	4,77 mg/l - 96 heures (Oncorhynchus mykiss) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	0,934 mg/l - 48 heures (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
NOEC chronique poisson	2,38 mg/l - 98 jours (Oncorhynchus mykiss) (méthode OCDE 210) [Taux de croissance]
NOEC chronique crustacé	0,044 mg/l - 21 jours (Daphnia magna) (méthode OCDE 211)

12.2. Persistance et dégradabilité

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Natural Carpet Deep Cleaning Solution	
Log Kow	< 0

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Natural Carpet Deep Cleaning Solution	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

Natural Carpet Deep Cleaning Solution

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Composant

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et rincées. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Le matériau d'emballage nettoyé est adapté à la récupération d'énergie ou au recyclage conformément à la législation locale.
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution. Les paquets non contaminés peuvent être recyclés.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: / ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

Natural Carpet Deep Cleaning Solution

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Natural Carpet Deep Cleaning Solution

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au Règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 concernant la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien
EN	Norme européenne
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. Dossier d'enregistrement REACH. Fiche de données de sécurité du fournisseur.

Natural Carpet Deep Cleaning Solution

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Autres informations

: Procédure de classification conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]: Dangers pour la santé: Méthode de calcul. Dangers physiques : D'après les données d'essais. Risques environnementaux: Méthode de calcul.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208	Contient 2-méthylisothiazol-3(2H)-one(2682-20-4). Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.